



Comité social d'administration de service central du réseau de la DGFiP

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Le Gouvernement bouleverse nos statuts.

Il évoque la question du licenciement des fonctionnaires, à ses yeux, mauvais travailleurs ainsi que la fusion des cadres A, B & C. Or, le régime disciplinaire prend en charge les collègues défaillants à travers un système progressif de sanction allant jusqu'à la révocation selon la gravité des cas individuels. La CGC & l'UNSA, fidèles en leurs valeurs humanistes et républicaines, rappellent que les fonctionnaires obéissent à une loi, dont l'application mesurée protège leur mission essentielle à l'ordre et au service publics.

Notre ministre délégué reconnaît une communication maladroite à tout le moins! Dans cette enceinte, cette légèreté étonne puisque dans nos services centraux la suppression d'une chaise est plus ou moins gérée et vécue comme nous le verrons tout à l'heure. Nous savons que la perte de l'emploi peut aller jusqu'au départ forcé en cas de refus définitif d'une solution de repli. Certaines officines accusent les organes de recours que sont les CAP et CCP de gêner le gestionnaire en se portant garants des droits des employés publics. Mais, le secteur privé ne dispose-t-il pas des prud'hommes pour arbitrer les conflits entre salariés et patrons? À l'occasion de notre discussion sur une dissolution d'une direction de projet, ce genre d'idées fait frémir.

La question des carrières est posée, elle aussi. Le ministre de la Fonction publique parle d'une plus grande fluidité face au plafond de verre inter-catégoriel. Selon notre ministre délégué, la décatégorisation fluidifierait le recrutement, car des agents ne comprennent pas qu'ils ne peuvent prétendre à tel poste car n'ont pas la catégorie attendue alors même qu'ils auraient les compétences et l'expérience.

Nous ne savons quoi penser. Certes, dans le réseau, les catégories se regardent en chiens de faïence et sans doute faut-il y remédier. Toutefois, le véritable plafond de verre se situe désormais entre les administrateurs et le reste. En supprimant les AFiP & AGFiP, l'État a cassé l'ascenseur social en creusant un fossé entre la haute et la basse fonction publique. Un autre plafond de verre, propre à la DGFiP n'est pas résorbé : c'est le chantier de la promotion des inspecteurs. Nous en profitons pour féliciter les nombreux collègues des services centraux lauréats des concours et sélections aux grades supérieurs.

Pour la semaine en quatre jours, nos autorités indiquent que c'est au niveau du service que cela doit s'apprécier. Les agents n'auront pas forcément satisfaction sur le jour qu'ils aimeraient voir vaquer... Un agent pourra-t-il refuser ce dispositif ?

Pour en revenir à notre instance, ce mardi 3 avril, la formation spécialisée du CSAM a évoqué la majoration des ASA 15 concernant les formations spécialisées des DDFiP de Guyane-Mayotte et de la DFiP de Polynésie française. Malgré les demandes insistantes de l'alliance UNSA & CGC, la DGFiP n'a pas voulu se prononcer sur le cas de notre formation spécialisée dont la compétence s'étend d'Est en Ouest : en Île-de-France, en Loire Atlantique, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à





Wallis-et-Futuna. Pour ces DFiP, nous refusons un rôle de figuration et, à défaut des droits nécessaires, nous exigeons l'instauration de formations spécialisées de site sous présidence préfectorale.

Nous vous remercions, cependant, d'informer notre instance des réorganisations avant leur mise en œuvre à la fin de l'été prochain.

Quand on apprend la dissolution de l'équipe métier de RocSP, on a envie de penser : « Tout ça pour ça ! » Car, cette aventure remonte au programme Copernic à la basse époque de la DGI et de la DGCP, dont la bascule REC aurait dû refondre le recouvrement fiscal à travers une suite logicielle RSP. Finalement, après moult déboires, il n'est plus resté que le contentieux. Nous ne remettons pas en cause les travaux de la direction de projet. Bien au contraire, il fallait reprendre en main un projet complexe dans sa conception et longue dans son déploiement. Maintenant que le projet est arrivé à maturité, vient le moment du bilan et des séparations. Nous en parlerons dans un instant.

Sur un autre sujet brûlant, la Grande prêtresse d'Olympie vient d'allumer la flamme sur le site sacré du temple d'Héra. La lumière éternelle d'Apollon n'a pas encore atteint Paris. Puisse-t-elle éclairer les collègues qui travaillent à Bercy ou qui utilisent la gare de Lyon! Qu'elle réchauffe aussi les collègues de l'Est parisien ramant autour des étangs de Vaires-sur-Marne! La proximité immédiate du POPB (alias Accor Arena) avec le Ministère placera les accès Colbert et Necker (ainsi que les bus et métros voisins) en zone réglementée. Pour permettre l'accès à la cérémonie d'ouverture, le ministre de l'Intérieur exige un QR Code dont le dispositif sera lancé le 10 mai prochain. Qu'en sera-t-il des deux quinzaines? Suivant les préconisations de la circulaire n° 6429-SG du 22 novembre 2023, le recours au télétravail exceptionnel sera-t-il réellement encouragé? Les visios et audios devront en tout cas être privilégiées. Les agents pourront-ils se prévaloir de cette instruction vis-à-vis de leur hiérarchie? Nous ne comprenons guère cet excès de prudence à ne pas s'engager résolument à répondre à la demande des autorités. Quel plan d'action est-il mis en œuvre pour répondre à ces interrogations? Nous regrettons que vous n'ayez pas mis spontanément ce point à l'ordre du jour. À ce sujet, le Gouvernement propose des fiches problématiques qui auraient pu utilement alimenter notre discussion.

Mais les agents en folie pourront toujours jouer au garde-chiourme à l'entrée des stades pour espérer gagner quelques points de pouvoir d'achat, à défaut d'une revalorisation des carrières et des rémunérations.

Je vous remercie.

L'administration prend note des remarques des organisations syndicales sur les disparités constatées dans le remplissage des évaluations. Elle s'étonne de la situation puisque les consignes ont été clairement communiquées à la hiérarchie.

L'administration regardera la question des DFiP ultramarines lors d'une prochaine instance.

PV du CSASCR du 17 avril 2023 (pour avis)

Avis favorable



225/024/2024



PV du CSASCR du 22 juin 2023 (pour avis)

Avis favorable

Dissolution de la direction de projet métier ROCSP du SGF et transfert de son activité au bureau GF-2B (pour information)

La bascule RocSP concernait le recouvrement forcé de la fiscalité, des amendes, des recettes non fiscales ainsi que les secteurs locaux et hospitaliers. Au vu de la variété des métiers, il était judicieux de les regrouper dans une même direction de projet rattachée au chef du service GF. La scission applicative du secteur judiciaire était sans doute nécessaire au vu du retard applicatif. Le démarrage de ce nouveau projet début 2023, impliquant fortement les bureaux métier GF1C et 2FCE1B, a nécessité depuis lors, de moins en moins d'accompagnement de la DPM.

Le projet a-t-il rencontré des difficultés particulières sur la partie gestion publique locale et hospitalière ? En effet, le référentiel des personnes physique Pers et celui d'Hélios ne se recoupent guère (30 % au grand maximum). Faut-il envisager une disjonction de la fiscalité d'avec le reste ? Où en est l'expérimentation en Meurthe-et-Moselle pour les impôts notamment ?

Il est difficile de travailler pour des populations fragiles ou rebelles.

Le départ vers d'autres cieux de la plupart des membres de l'équipe va-t-il briser la continuité du suivi du dossier ?

Nous prenons acte favorablement de l'anticipation du projet qui nous est présenté. Plutôt que « cadre A », il nous apparaît plus pertinent de parler dans l'annexe n° 1 de « rédacteurs. » Les deux rédacteurs, disais-je, rejoindront à leur demande expresse les bureaux GF1B et GF1C. Il nous semble sage de faire preuve de souplesse dans la gestion de leur affectation en espérant que le provisoire devienne définitif. En ce cas, cependant, la période probatoire de six mois commencera-telle à la date de l'affectation provisoire ? Exiger une prolongation à la date de l'affectation définitive n'est sans doute ni nécessaire, ni souhaitable. Qu'en est-il du rédacteur installé à GF-2B.

L'encadrement de proximité (inspecteur divisionnaire) suit sa mission à GF-2B. Nous souhaitons à l'encadrement intermédiaire (AFiPA) le succès dans sa recherche d'un nouveau port d'attache ainsi qu'au directeur de projet (AFiP).

Cette direction de projet avait été créée suite à de grandes difficultés sur le projet.

La partie « RSP particuliers » est en expérimentation en Meurthe-et-Moselle depuis février 2021.

La partie « RSP Amendes » était en chantier.

Enfin, la partie « RSP professionnels » est déjà fonctionnel.

Au premier semestre 2022, le projet Amendes a été détaché du projet global qui a continué à être objectivé avec le bureau GF-2B. L'extension de l'expérimentation de ce projet non abouti a été repoussé de mois en mois pour finalement aboutir au diagnostic de transférer le projet au bureau GF-2B.

Les collègues lorrains, seuls expérimentateurs, reçoivent le soutien du bureau métier.



CR 225/024/2024

La suite du chantier ROCSP dépendra du plan d'action que proposera le SSI pour que l'application finale réponde aux exigences de qualité attendues.

Les jeunes agents ont été quelque peu découragés mais non abattus par l'absence de déploiement généralisé. Certains collaborateurs souhaitent donc travailler sur un autre sujet.

Tout le monde a trouvé un poste sauf l'AFiPA qui est en attente d'un poste au choix. A défaut, cette collègue restera sur son poste.

Les agents s'inséreront dans le mécanisme d'intégration de droit commun dans leurs nouveaux bureaux respectifs.

Parce que l'annonce de la dissolution a été tardive par rapport au mouvement de mutation (février 2024), les situations ont été examinées individuellement. Heureusement, tous les agents souhaitaient rester en Centrale et à GF et donc avec le système des postes aux choix. Les intégrations se font de gré à gré dans les nouveaux bureaux qui les ont agréablement accueillis avec la garantie que les agents n'auront ni durée de séjour, ni période probatoire. Ce point doit faire l'objet d'une confirmation officielle écrite des services RH.

L'audit qui a abouti à la dissolution du projet métier est un audit technique reçu par le DGA, commanditaire de la question et n'a pas vocation à être diffusé.

Certains collègues affectés dans des équipes à Turgot, sont encore physiquement installés à Necker. Cela crée des problèmes de travail du fait de l'éloignement des collègues. Une solution est activement recherchée avec la collaboration de SPiB pour qu'au 1^{er} septembre toute l'équipe soit réunion à Turgot.

Jeux olympiques et paralympiques 2024

L'impact sécuritaire est piloté par la préfecture de police qui fait des actualisations régulières de la cartographie des sites et des modalités d'accès sur le périmètre réglementaire. Le premier correspondant est le haut fonctionnaire de sécurité et de défense (ex officio la secrétaire générale ministérielle). La MCCE est l'interlocuteur du HFSD. Il dispose d'un pôle de gestion de crise (plans de continuité d'activité, exercices de gestion de crise...).

Le sujet est très évolutif. Le préfet de police fait une conférence de presse ce jour 25 avril pour mettre à jour les cartographies. Il y a un point d'alerte sur la rue de Bercy qui sera fermée au public les jours d'épreuves à l'AccorArena (6 ou 7 août) mais qui sera déjà impactée au moins 6 à 7 jours avant les épreuves.

Rappel est fait que:

- Le périmètre bleu est restreint à la circulation piétonnière et cycliste sauf justificatif (sans *QRCode*).
- Le périmètre rouge nécessite la délivrance d'un QRCode (sous couvert de cartes d'identité, professionnelles, et carte grise) pour les automobilistes. La circulation non motorisée reste possible. Les piétons et cyclistes ne sont pas concernés par ce QRcode Pour l'instant, Bercy n'est pas (encore ?) en périmètre rouge.





- Le périmètre restreint est fouillée par la sécurité de l'organisation.
- Le périmètre organisateur appartient aux jeux proprement dit.

L'accès au métro de Bercy et à la gare de Lyon ne sera pas fermé. Les bus seront soumis aux règles de circulation routière.

Un lien sur Ulysse est d'ores et déjà publiée vers la page « Accueil – Gestion publique – Sécurité et continuité économiques » où il y a un encart sur les JO 2024. Un accès sur la page principale d'Ulysse est prévu.

Cumul d'emploi d'agent de sécurité

Un projet de décret a été présenté le mardi 23 avril afin d'autoriser les agents publics à jouer au vigile en cumul d'activités rémunérés entre les 15 juillet et 15 septembre ? Il faudra bien sûr l'autorisation du chef de service et de la détention d'une carte professionnelle d'agent privé de sécurité. Les dépêches d'agence évoquent à ce sujet « l'agent des impôts fouillant les spectateurs ou vérifiant le contenu de leur sac à l'entrée d'un site olympique. »

Comme il faudra poser un congé pour assumer ces fonctions, on n'est pas sûr de la réussite de ce dispositif.

Télétravail la quinzaine du 22 juillet pour l'Est Parisien

Nous rappelons que la Seine-et-Marne ainsi que le réseau de l'Est parisien est concerné par les épreuves aquatiques à Vaires-sur-Marne. Les sites de Noisiel et de Noisy-le-Grand ainsi que les usagers des transports sont potentiellement concernés.

Les règles sont les mêmes qu'autour du Grand Bercy.

Télétravail la quinzaine du 22 juillet pour les agents de Bercy

Le SG évoque le fait que la semaine du 22 juillet, il serait préférable que les locaux du ministère soit vidé de ses agents.

Les agents n'ont pas reçu de consignes écrites. Certains bureaux ont évoqué des contraintes liées aux JO en demandant à leurs agents d'être toute la semaine en télétravail.

D'autres bureaux indiquent qu'ils s'opposeront à ce que les agents aient cinq jours de télétravail.

Nous demandons des éclaircissements et des assurances :

- que les agents qui seront en télétravail le soient dans le cadre du télétravail exceptionnel (jours JOP non décomptés donc) selon l'adage : « à évènement exceptionnel, télétravail exceptionnel »;
- que le télétravail soit possible sur la base du volontariat et non imposé aux agents;
- que le télétravail puisse être effectué depuis un autre lieu que le domicile ;
- que les agents perçoivent une indemnité de télétravail supérieure à l'indemnité forfaitaire.





Pour le télétravail, toutes les informations sont recensées dans la note directionnelle du 6 mars 2024. Elle n'a pas vocation à reprendre toutes les situations. Il faut inviter les agents à faire remonter la situation au bureau CVT.

La semaine du 22 au 26 juillet, 91 personnes ont déclaré être sur le site de Bercy.

Agents travaillant sur site à Bercy

Les agents seront-ils pré-enregistrés par la préfecture de police afin de pouvoir accéder aux locaux avec un QR code selon le SG ? La carte professionnelle ou un laissez-passer ministériel ou directionnel ne devrait-il pas suffire ?

S'il faut en passer par l'application du ministère de l'intérieur, il nous faut veiller aux termes du RGPD :

- Transparence : Quelle administration sera responsable du traitement ? Y aura-t-il sous-traitance ? Où les données seront-elles entreposées ?
- Minimisation des données : Quelles données sensibles seront collectées et dans quel but ?
 En effet, sur la base de la demande nominative, les autorités sont censées étudier les fiches de police et le casier judiciaire des intéressés.
- Durée de conservation : Pendant quelle durée seront-elles conservées ? Hormis enquête judiciaire, il ne paraît pas pertinent de garder les informations au-delà du 9 septembre.
- Respect des droits de l'usager :L'usager pourra-t-il accéder à ses informations ? Quels seront ses recours en cas de refus d'accorder la précieuse autorisation ? Ce dispositif concerne-t-il les mineurs au-dessus de quel âge ?
- Sécurisation : Quelles seront les règles d'accès aux informations pour les différents utilisateurs du système (sécurisation des sites, administration gestionnaire, usager) ?
- Amélioration continue : Y aura-t-il un retour d'expérience ? La CNIL a-t-elle été consultée ?

Nous n'avons pas d'information sur les données stockées sur le QR Code (basé sur les cartes d'identité et de véhicule). La Préfecture n'a pas communiqué sur le sujet.

À partir de la publication de l'application, le site de la préfecture de police diffusera les informations légales.

Le QR Code sera permanent et valable sur toute l'Île-de-France. Le principe de présentation est basé sur le périmètre. Il est attaché à la personne qui utilise un véhicule.

Il y aura une application spéciale de cartographie « Transport Public Paris 2024. » Elle proposera des itinéraires de transport.

Crèche

Les enfants pourront-ils être accueillis à la crèche de Bercy entre le 22 juillet et le 9 août ? Le ministre délégué, que l'alliance UNSA & CGC au CSAM a vu en bilatérale le 19 avril, a dit que 50 places seraient accordées par la mairie de Paris pour les douaniers mobilisés pour les jeux.

Elle fermera du 26 juillet au 18 août. Des crèches du 12^e regrouperont les enfants concernés.





Accès aux cantines de Bercy

Nous souhaitons connaître les dates de fermeture des cantines de Bercy. Des rumeurs laissent entendre des fermetures totales entre le 22 juillet et le 9 août.

Les restaurants administratifs resteront normalement ouverts.

Accès vélos

Les collègues venant en vélos pourront-ils accéder à Bercy en vélos entre le 22 juillet et le 9 août sans difficulté ?

Accès métro Bercy et Gare de Lyon

Des fermetures de stations et/ou de sorties semblent envisagées par la préfecture entre le 22 juillet et le 9 août. Pourrions-nous avoir des détails ?

Questions diverses

Expérimentation de la semaine <u>en</u> quatre jours dans les services centraux

Le dialogue social ne s'est pas encore tenu. Il est prévu après le CSAR du 10 juin. C'est une politique de soutien à l'attractivité du métier. Les amplitudes horaires sont extrêmement compliquées pour chercher les enfants le matin!

Les services centraux seront appelés à l'expérimentation à partir de septembre 2024.

Les agents devront être volontaires.

Le sujet sera abordé lors d'une prochaine instance.

Gestion des agents de la DP3 situés à Bercy

L'administration se rapproche du DGS pour regarder la question des agents travaillant à Bercy dans un espace de réunion auprès du métier RSP-Amendes.

Ils ont pourtant vocation à occuper leurs bureaux titulaires de Noisy-le-Grand.

On fera le point avant le prochain CSASCR.

Déménagements dans les services centraux

La formation spécialisée est convoquée le mardi 7 mai à 10h30 à la réception de chantier du Montaigne. La CGC Finances Publiques pourra récupérer les clefs de sa nouvelle permanence.

Le Ministre délégué a indiqué qu'il n'était pas pour le flex-office à tout prix. En fait peu lui chaut ! Ce qui lui importe, c'est la réduction des surfaces (cible : 16 m²/agent contre 25 m²/agent actuels).

Une surface de 16 m²/agents comprend aussi les accès, couloirs et services.

Date du prochain CSASCR/Calendrier du dialogue social

La formation spécialisée sera convoquée les 20 juin, 23 septembre, 6 ou 13 décembre.

La formation plénière sera programmée le 18 juin.